

Communauté de Communes

Jabron Lure Vançon Durance

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

cclvd@orange.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
C.C.J.L.V.D.**

Séance du 27 Mars 2017

COMMUNE	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES	MEMBRES PRESENTS	POUVOIRS ou SUPPLEANTS
AUBIGNOSC	René AVINENS	X	
	Frédéric ROBERT	X	
	Serge LERDA	X	
CVSD	Michel FLAMEN D'ASSIGNY	X	
	Olivier LENOIR	X	
MONTFORT	Yannick GENDRON	X	
PEIPIN	Frédéric DAUPHIN	X	
	Béatrice FIGUIERE		Pouvoir à Mme Sabine PTASZYNSKI
	Grégory BERTONI		Pouvoir à M. Philippe SANCHEZ-MATHEU
	Joëlle BLANCHARD	X	
	Philippe SANCHEZ-MATHEU	X	
	Sabine PTASZYNSKI	X	
	Robert ESCARTEFIGUE		Pouvoir à M. Frédéric DAUPHIN
SALIGNAC	Chantal CHAIX	X	
	Christian TRABUC	X	
	Isabelle MORINEAUD	X	
SOURRIBES	Patrick HEYRIES		
BEVONS	Gérard COUTELLE		Suppléant : Jean-Paul CROUVIZIER
CHATEAUNEUF MIRAVAIL	Jean-Claude CHABAUD	X	
CUREL	Thierry BELLEMAIN		
MONTFROC	Jean-Noël PASERO	X	
NOYERS SUR JABRON	François HUGON	X	
	Brice CHADEBEC	X	
LES OMERGUES	Alain COSTE	X	
SAINT VINCENT SUR JABRON	Michel WATT	X	
VALBELLE	Pierre-Yves VADOT	X	

Pour la CCJLVD :

Marina PAMPLONA, Chargée de mission

Séance ouverte à 18h40, avec 21 présents et 3 pouvoirs. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Jean-Paul CROUVIZIER

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL

Monsieur le Président indique qu'une rectification doit être apportée au point n°3 du dernier compte-rendu, intitulé : « FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS ». En effet, Mme Chantal CHAIX qui fait aussi partie de la Commission Finances, n'apparaissait pas dans le compte-rendu.

Le compte-rendu du précédent Conseil de la CCJLVD est ensuite adopté à l'unanimité.

2. PRET MATERIEL EX-CCVJ

L'ex CCVJ disposait d'un podium et de barrières qui sont prêtés aux associations du territoire. Pour cette année de transition, il est proposé que ces équipements restent sur le territoire de l'ex CCVJ. Ce matériel sera mis à disposition des associations, et en aucun cas livré. Il doit être pris sur place et remis sur place par les intervenants. Le suivi des demandes sera géré sur Noyers (lieu d'entreposage de l'équipement) et l'état des lieux sera fait par un élu de Noyers et l'agent technique de la CCJLVD en charge du dossier.

Afin de garantir ce matériel contre tout dommage, ce matériel sera prêté contre le dépôt d'un chèque de caution d'un montant de 500 € et restituée si le matériel est rendu en bon état. Dans la mesure où il n'y a pas d'encaissement de chèque, il n'y a pas lieu de créer une régie. En cas de dommage, un titre sera émis pour pouvoir encaisser les chèques de caution au besoin.

Après cet exposé, le Conseil communautaire propose de rédiger un règlement intérieur qui déterminera les conditions de prêt et de fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire fixe le montant de la caution à 500 € et décide de rédiger un règlement intérieur précisant les conditions de prêt et fonctionnement de ce service.

3. CONVENTION OFFICE DE TOURISME AGGLOMERATION DIGNOISE

Par délibération n° 88/2016 du 12 Décembre 2016, la CCJLVD a approuvé la participation de la communauté à l'Office de Tourisme du Val de Durance à hauteur de 3 000 €, le temps que notre territoire se structure pour sa compétence tourisme. Le but était de financer l'office de tourisme à hauteur de 3 000 € (soit les 500 € de participation demandée par communes lors de l'AG 2016 de l'OT) afin de continuer le travail effectué et maintenir l'information touristique sur le territoire pendant cette année de transition 2017.

Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire de signer une convention de partenariat entre la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance et l'Office de tourisme de Digne les Bains et du Pays Dignois.

Monsieur le Président fait lecture de la convention.

Dans le cadre de cette convention, l'Office de Tourisme assurera les missions suivantes :

- Accueil et Information en faveur du public.
- Promotion Touristique
- Commercialisation de produits touristiques
- Les actions d'animation

Après en avoir délibéré à 19 voix pour et 2 abstentions, le conseil communautaire décide de conventionner avec l'office de tourisme de Digne les Bains et du Pays Dignois. Il autorise Monsieur le Président à conclure et signer la convention correspondante annexée à la présente délibération. Il approuve la participation de la communauté à l'office de tourisme à hauteur de 3 000 €. Il prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité.

4. COMMERCIALISATION OFFICE DE TOURISME DIGNE SUR NOTRE TERRITOIRE

L'Office de tourisme de Digne les Bains et du Pays Dignois souhaite commercialiser des séjours VTT dans le « Val de Durance ». Certains de ces séjours comprenant une nuitée ou plusieurs nuitées sur notre territoire (Montfort, Peipin), l'Office de tourisme doit avoir l'accord de notre collectivité pour commercialiser ces séjours.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire autorise l'office de tourisme de Digne les Bains (pour l'office de tourisme Val de Durance) à mettre en marché des produits touristiques comprenant la commercialisation, par l'Office de Tourisme de Digne les Bains et du Pays Dignois, de séjours touristiques comprenant des nuitées sur le territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance.

5. DELIBERATION AUDITS ENERGETIQUES TEPCV

Le Pays Durance Provence a lancé un programme TEPCV. La CCLVD s'était positionné sur ce programme afin de procéder à des audits énergétiques poussés comprenant également un volet des bâtiments pour les bâtiments scolaires et périscolaires.

Il s'agit plus précisément de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (études d'aide à la décision) comprenant l'audit énergétique, architectural et patrimonial du/des bâtiment(s) abritant l'école et la cantine de Peipin et des études énergétiques d'assistance à MO afin d'identifier les travaux de « confort » à réaliser sur les autres bâtiments. Monsieur le Président rappelle que ses études de pré-programmation doivent permettre d'arbitrer sur les travaux à réaliser dans un futur proche.

Ce projet, qui devait démarrer en fin d'année à pris du retard aussi la convention de groupement de commandes devrait être signé dans les jours qui viennent et nécessite donc de l'être par la nouvelle entité Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance. Monsieur le président demande donc à la nouvelle assemblée de valider la poursuite de la démarche engagé par l'ex-CCLVD.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à solliciter le soutien financier de l'Etat afférent à la première enveloppe pour les opérations éligibles dans le cadre du programme TEPCV et notamment les audits/études relatives à la rénovation des bâtiments intercommunaux (écoles et périscolaires). Il autorise Monsieur le Président à signer tous les documents qui s'y rapportent sous réserve que le budget prévisionnel de l'opération et l'autofinancement demandé respecte les capacités financières de la collectivité. Il autorise le Président à signer la convention pour participer au groupement de commandes pour procéder à l'achat des prestations intellectuelles consistant à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

6. ACCES AUX SERVICES DU CENTRE DE LOISIRS POUR LES ADMINISTRES DE LA CCJLVD ET TARIFICATION

Le territoire dispose désormais de deux centres de loisirs. Il a été décidé lors du conseil de Janvier de maintenir lors de cette année de transition les tarifs et les fonctionnements de nos différents centres de loisirs.

Toutefois afin de permettre aux familles des deux anciens territoires de pouvoir bénéficier de l'ensemble des services de la CCJLVD, il est proposé que les administrés bénéficient des tarifs résidents quelque soit leur commune d'origine.

Ainsi les tarifs du centre de loisirs pour les vacances seraient modifiés comme suit :

Centre de loisirs de la Vallée du Jabron :

- Tarif vacances : 8 € (enfants de la CCJLVD)
- 11€ (enfants hors CCJLVD)

Accueil collectif à caractère éducatif les P'tites Bouilles:

- Familles résidant sur la CCJLVD : 9,5 € par jour et par enfant, (hors repas)
- Familles résidant hors CCJLVD mais dont l'un des parents travaille sur la CCJLVD ou grands-parents inscrivant l'un de ses petits-enfants : 15 €/jour/enfant(hors repas)
- Familles extérieures ex-CCJVD: 25 €/jour/enfant (hors repas)
- Prix du repas du centre aéré 4.05€ TTC
- Participation de 10 € pour les sorties exceptionnelles (1 par semaine)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus pour les deux régies de recettes des Accueils de loisirs extrascolaires des P'tites Bouilles et de la Vallée du Jabron

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL CCVJ

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Alain COSTE, Président de l'ex-CCVJ ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des votants :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait ressortir les résultats suivants :

CCVJ COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL		
Résultats de l'exercice 2016	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	207 398,94	-14 423,36
Dépenses de l'exercice 2016	473 377,92	339 816,48
Affectation de résultat 2015 (<i>intégré aux recettes de l'exercice</i>)		14 423,36
Recettes de l'exercice 2016	407 098,48	382 223,92
DEFICIT / EXCEDENT DE L'ANNEE	-66 279,44 €	42 407,44 €
Résultat de clôture 2016 avec report	141 119,50 €	27 984,08 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

Dépenses : **0,00€**

Recettes : **0,00 €**

2- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL CCLVD

--- Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur René AVINENS, Président de l'ex-CCLVD ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des votants :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait ressortir les résultats suivants :

CCLVD COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL		
Résultats de l'exercice 2016	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	317 734,00	201 420,83
Dépenses de l'exercice 2016	2 408 190,47	92 824,53
Recettes de l'exercice 2016	2 393 988,90	33 810,05
DEFICIT / EXCEDENT DE L' ANNEE	-14 201,57 €	-59 014,48 €
Résultat de clôture 2016 avec report	303 532,43 €	142 406,35 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : **110 000 €**
- Recettes : **0,00 €**

2- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;

9. APPROBATION CA 2016 LES PAULONS

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur René AVINENS, Président de l'ex-CCLVD ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des votants :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait ressortir les résultats suivants :

CCLVD COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ZA PAULONS		
Résultats de l'exercice 2016	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	3 735,85	-58 049,70
Dépenses de l'exercice 2016	0,00	0,00
Recettes de l'exercice 2016	0,00	0,00
DEFICIT / EXCEDENT DE L'ANNEE	0,00 €	0,00 €
Solde ou Résultat de clôture 2016 avec report	3 735,85 €	-58 049,70 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : **0,00 €**
- Recettes : **0,00 €**

2- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;

10. APPROBATION CA 2016 Z.A. DE MONTFORT

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur René AVINENS, Président de l'ex-CCLVD ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des votants :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait ressortir les résultats suivants :

CCLVD COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ZA MONTFORT		
Résultats de l'exercice 2016	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	175,00	-22 877,99
Dépenses de l'exercice 2016	0,00	0,00
Recettes de l'exercice 2016	0,00	0,00
DEFICIT / EXCEDENT DE L'ANNEE	0,00 €	0,00 €
Solde ou Résultat de clôture 2016	175,00 €	-22 877,99 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : **0,00 €**
- Recettes : **0,00 €**

2- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;

11. APPROBATION CA 2016 SPANC

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur René AVINENS, Président de l'ex-CCLVD ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des votants :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait ressortir les résultats suivants :

CCLVD COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET SPANC

Résultats de l'exercice 2016	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	-24 122,94	0,00
Dépenses de l'exercice 2016	20 465,00	0,00
Recettes de l'exercice 2016 (avec subvention équilibre de 15 021,82€)	44 452,94	0,00
DEFICIT / EXCEDENT DE L' ANNEE	23 987,94 €	0,00 €
Résultat de clôture 2016 avec report	-135,00 €	0,00 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : **0,00 €**
- Recettes : **0,00 €**

2- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL CCVJ

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 lors de la même séance du conseil communautaire,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget principal de la CCVJ, dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL CCLVD

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 lors de la même séance du conseil communautaire,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget principal de la CCLVD, dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE DE LA Z.A. LES PAULONS

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 lors de la même séance du conseil communautaire,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget principal de la Z.A. Les Paulons, dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE DE LA Z.A. DE MONTFORT

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 lors de la même séance du conseil communautaire,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget de la ZA de Montfort, dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

16. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 lors de la même séance du conseil communautaire,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget de la ZA du Service Public d'Assainissement Non Collectif, dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

17. AVANCE DE TRESORERIE SUR BUDGETS ANNEXES

Depuis cette année la DDFIP demande à ce que nous nous conformions à la réglementation, c'est-à-dire que les budgets annexes à autonomie financière sous formes de SPIC aient une autonomie financière, tant budgétaire que d'un point de vue de la trésorerie.

Or, jusqu'à présent la trésorerie était globalisée. Aussi, afin de permettre le démarrage effectif de ces budgets annexes et des opérations y ayant trait, il convient de procéder à une avance de trésorerie en mouvementant les comptes 678 et 7788. Cette opération doit être réalisée pour le SPANC et devra sans doute être effectuée pour le budget OM.

Monsieur le Président précise qu'il convient donc d'émettre au BP une avance de trésorerie au SPANC en procédant aux opérations suivantes:

Budget principal :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : Chap. 067 —Compte 678: Charges exceptionnelles -20 573.33 €
- Recettes : Chap 077. - Compte 7788 : Produits exceptionnels divers +20 573.33 €

Budget SPANC :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : Chap. 067 —Compte 678: Charges exceptionnelles -20 573.33 €
- Recettes : Chap 077. - Compte 7788 Produits exceptionnels divers +20 573.33 €

La trésorerie manquante pour ce budget serait relative à l'avance réalisée par la collectivité lors du versement des subventions aux administrés ayant réalisés des travaux de réhabilitation de leurs installations d'assainissements non collectifs, avances qui sont par la suite remboursées par l'agence de l'eau à la collectivité

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire accepte, en vue de pouvoir honorer les dépenses du SPANC et pouvoir créer le budget, de procéder aux opérations budgétaires figurant ci-dessus pour le budget 2017. Il autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

18. PARTICIPATION EMALA

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire d'une demande de subvention de la part de l'Équipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation (EMALA).

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que l'EMALA a une mission d'assistance, sur le plan pédagogique et technique, quant à l'emploi des Technologies de l'Information et de la Communication de l'Enseignement (TICE) au sein des écoles du département.

A ce titre, ils peuvent être amenés à:

- Aider les écoles à élaborer le volet TICE de leur projet d'école.
- Assister les directeurs dans le choix des matériels multimédia et informatique.

- Diffuser et mettre en œuvre les politiques Académique et Départementale en matière de TICE.
- Assurer la formation, l'accompagnement et la mise en main des solutions préconisées.
- Assurer le suivi des projets d'équipement des écoles (demander des financements)

Monsieur le Président donne la parole à M. IMBERT, responsable du service d'EMALA qui présente les différentes missions de cette équipe mobile.

Après en avoir délibéré à 7 voix pour, 3 abstentions et 14 voix contre, le conseil communautaire décide de ne pas participer au fonctionnement de l'EMALA.

19. REPRESENTANTS AU PAYS DURANCE PROVENCE ET PARTICIPATION BUDGETAIRE

La Communauté de Communes Moyenne Durance et la Communauté de Communes Lure Vançon Durance étaient réunies pour former le Pays Durance Provence. Ce dernier était rattaché juridiquement à la Communauté de Communes Moyenne Durance.

Désormais l'ex Communauté de Communes Moyenne Durance, structure juridique porteuse du Pays Durance Provence fait partie de la communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération ».

Il est donc proposé que la communauté d'agglomération reprenne les missions qui incombent au territoire de projet et assure la continuité des programmes du Pays Durance Provence, en reprenant le portage juridique, particulièrement pour :

- Le programme européen LEADER 2014-2020
- Le programme européen Espace Valléen 2014-2020
- Le programme national Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Le périmètre d'action de ces programmes reste, jusqu'à leurs échéances respectives, le périmètre du Pays Durance Provence, à savoir les 14 communes suivantes :

- 8 communes de l'ancienne CCMD : Château-Arnoux-Saint-Auban, L'Escale, Les Mées, Ganagobie, Malijai, Mallefougasse, Peyruis, Volonne
- 6 communes de l'ancienne CCLVD : Aubignosc, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Montfort, Peipin, Salignac, Sourribes

Une convention entre la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération et la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance devra être prise pour acter les engagements des deux parties pour chaque programme.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que, depuis le début de son adhésion au Pays Durance Provence, la Communauté de communes Lure Vançon Durance participait financièrement aux actions menées par le Pays ou à l'animation de celui-ci au prorata de sa population. Il en était de même pour la Communauté de communes de la Moyenne Durance.

Or a priori pour l'année 2017, les participations financières attribuées l'année dernière suffiraient à assumer l'année.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 6 abstentions accorde la reprise des missions du Pays Durance Provence par la Communauté d'Agglomération. Il dit que cette reprise concerne l'actif et le passif, les contrats, conventions et programmes en cours ainsi que les subventions qui y sont liées. Il décide de conventionner avec la Communauté d'Agglomération pour les programmes concernés. Il désigne, les représentants de la CC dans les différents programmes du Pays :

Titulaires :

- programme européen LEADER : M. René AVINENS
- programme européen Espace Valléen : M. René AVINENS

- programme national Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : M. René AVINENS

Suppléants :

- programme européen LEADER : M. Yannick GENDRON
- programme européen Espace Valléen : M. Yannick GENDRON
- programme national Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : M. Yannick GENDRON

20. REPRESENTANTS AU PAYS SISTERONNAIS BUECH ET PARTICIPATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président rappelle que l'ex Communauté de Communes Vallée du Jabron fait partie du Pays Sisteronais Buech.

Aussi il convient de désigner 2 représentants pour le Pays : un titulaire et un suppléant :

Monsieur le Président indique que pour financer l'animation du programme Espace Vallées la CC devra participer à hauteur de 1 428 € pour la seule partie ex-CCVJ.

Par ailleurs la cotisation 2017 au Pays pour le territoire CCJLVD est de 5 359 €, le territoire de l'ex- CCLVD figure dans ce calcul puisque le Pays Sisteronais Buech a récupéré l'animation du CRET depuis cette année.

Monsieur le Président indique qu'un conseil d'administration du Pays se tiendra début avril. Le Conseil propose d'attendre ce conseil d'administration pour délibérer sur ces différentes participations. Il est proposé de reporter le vote au prochain conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne les représentants suivants au pays Sisteronais Buëch :

- Titulaire : M. Alain COSTE
- Suppléant : M. Jean-Noël PASERO

Il décide aussi de reporter au prochain conseil communautaire les participations de la CCJLVD, pour l'année 2017 au titre de l'animation du Pays et au titre de l'animation du programme Espaces Valléens.

21. RPQS DU SPANC 2016 POUR LA CCLVD

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que sur le territoire de l'ex- CCLVD le service d'assainissement non collectif est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que le RPQS est un document produit tous les ans par le service d'assainissement non collectif pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le RPQS du Service d'Assainissement Non Collectif 2016. Il explique qu'en 2016, 5 usagers dont les installations ont été diagnostiquées et classées non conformes, ont réalisé leurs travaux. Par ailleurs, un nouvel usager a été diagnostiqué non conforme. Le bilan fin 2016 est donc de 155 installations diagnostiquées dont :

- 64 conformes,
- 45 non conformes tolérables

- 49 non conformes

Parmi ses 46 installations non conformes, 29 remplissent les conditions d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'eau.

Monsieur le Président rappelle aussi aux membres du conseil communautaire que les tarifs applicables depuis le 01/06/2012 sont les suivants :

Tarifs	2012
Tarif du contrôle des installations neuves en €	
contrôle de conception	130€ TTC
contrôle de bonne exécution	75€ TTC
contre-visite le cas échéant	40€ TTC
Tarif du contrôle des installations existantes en €	75€ TTC
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	
-Vente d'immeuble	75€ TTC

Il précise que de nouveaux tarifs sont applicables depuis le 01/07/2016 :

Tarifs	2016
Tarif du contrôle des installations neuves en €	
contrôle de conception	180 € TTC
contrôle de bonne exécution	110 € TTC
contre-visite le cas échéant	40 € TTC
Tarif du contrôle des installations existantes en €	110 € TTC
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	
-Vente d'immeuble	110 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif relatif à l'année 2016. Il précise qu'un exemplaire de ce rapport sera donné à chaque maire, qui devra le présenter à son conseil municipal pour délibération, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Il décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

22. POINT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Recrutement CDD pour assurer le remplacement de l'adjointe de direction et animatrice de l'accueil de loisirs les P'tites Bouilles
- Recrutement sur CDD pour faire face à la hausse de fréquentation du service sur Salignac

23. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil communautaire fixe la date de la prochaine commission finance le vendredi 7 avril à 18h30 à Salignac. Il fixe aussi la date du prochain conseil le 12 avril 2017 à 18h30 à Salignac.

M. le Président lève la séance à 21h00